



Rapport du président du jury des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de Secrétaire des Systèmes d'Information et de Communication de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024

Introduction

Les membres du jury soulignent en introduction les très bonnes conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves du concours de recrutement des secrétaires des systèmes d'information et de communication/SESIC ainsi que les modalités d'organisation de leurs travaux tout au long de ce processus, en particulier sur les journées consacrées aux épreuves techniques et à l'audition des candidats pour l'épreuve orale.

Ils souhaitent en remercier tout particulièrement les équipes du bureau des concours et des examens professionnels de la DRH. Leur professionnalisme et leur disponibilité ont été l'assurance, tant pour les candidats que pour les membres du jury, de la mise en place d'une organisation sans faille et de conditions optimales pour chacun. Les équipes de la direction du Numérique/DNUM ont également pris leur part à la bonne organisation des épreuves pratiques.

Les SESIC, agents de catégorie B du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, exercent des fonctions à caractère technique, en administration centrale et à l'étranger et les épreuves du concours ont pour but, d'une part, de sélectionner des candidats possédant une bonne maîtrise des domaines techniques. Mais les SESIC remplissent aussi leurs missions au sein des ambassades où ils sont, souvent, les seuls agents possédant une expertise technique. Il importe donc que ces agents au profil particulier soient, d'autre part, en mesure de communiquer, d'échanger, d'expliquer les contraintes et enjeux propres à leur métier. Ils doivent aussi bien appréhender le fonctionnement d'une ambassade ou d'un consulat général afin de pouvoir en assurer le caractère opérationnel. Traiter l'information et communiquer sont des missions essentielles des postes à l'étranger et les SESIC sont au cœur de ces missions. Les épreuves du concours ont ainsi été définies pour pouvoir s'assurer que les lauréats présentent bien ces deux exigences du métier de SESIC, l'expertise technique et la capacité à s'intégrer au sein d'une équipe diplomatique.

La suppression au concours 2024 de l'épreuve de mathématique, qui n'avait pas d'utilité, mise en regard des métiers exercés, répond ainsi à l'accent mis sur le caractère pratique du recrutement des SESIC. Cette suppression a d'ailleurs permis d'augmenter le nombre d'inscrits au concours.

I – Epreuves d’admissibilité

1 - Note de synthèse

Cette épreuve, basée sur l’exploitation d’un dossier à caractère scientifique, technique et administratif, vise à évaluer les capacités d’analyse, de synthèse et de rédaction des candidats. Elle constitue une mise en situation réaliste, similaire à celles dans lesquelles sont placés les secrétaires des systèmes d’information et de communication, tant à l’administration centrale qu’en poste à l’étranger. Il s’agit en effet de vérifier les aptitudes des candidats à rédiger une note claire, concise et précise traitant d’un sujet technique et à destination de lecteurs, ambassadeurs, diplomates ou chefs de service, qui ne sont pas spécialistes des domaines techniques mais qui doivent être en mesure, à partir des conclusions de la note, de prendre des décisions. La mise en situation implique donc aussi la capacité à proposer des solutions, à en évaluer les conséquences et à proposer des options.

Le sujet proposé, consacré au vote électronique par internet, constituait ainsi une simulation réaliste des situations potentielles qu’auront à affronter les lauréats du concours au cours de leur vie professionnelle. Le sujet a été inégalement traité par les candidats et si certaines copies montraient la faible maîtrise de la méthode de la note de synthèse, d’autres, en revanche, correspondaient pleinement aux attentes du jury.

2 - Epreuve d’anglais

La maîtrise de l’anglais est indispensable à l’exercice de fonctions au sein du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères. Les SESIC, lors de leurs affectations en poste à l’étranger, doivent ainsi régulièrement prendre contact avec les autorités locales ou les entreprises relevant des domaines des réseaux ou des télécommunications. L’épreuve vise ainsi à sélectionner des candidats possédant de bonnes connaissances de base de l’anglais. Si certains présentaient une maîtrise suffisante de la langue, d’autres, en revanche, n’en avaient que des connaissances lacunaires, sanctionnées par une note éliminatoire.

3 – Epreuves techniques

Les matières « Conception logicielle » ou « Infrastructure des systèmes d’information et de communication » correspondent aux domaines dans lesquelles les SESIC interviendront au sein du ministère. Les candidats, pour la plupart, possédaient le niveau requis et attendu par les membres du jury.

II – Epreuves d’admission

1 - Concours externe : l’épreuve consistait à l’installation de matériels d’informatique et de communications et à la réponse à des questions concernant cet environnement technique mis en place par les candidats. Certains ont bien compris le sujet et ont pu démontrer leurs connaissances et leur sens pratique, répondant ainsi aux attentes du jury.

D’autres, en revanche, s’ils possédaient vraisemblablement des connaissances théoriques, n’avaient manifestement que peu d’expérience pratique et ils ne sont pas allés très loin dans le traitement du sujet.

2 – Entretien avec le jury

Cette épreuve permet d'évaluer la personnalité des candidats, leur motivation et leurs capacités à œuvrer au ministère et au sein d'une ambassade. Les candidats internes doivent fournir aux membres du jury un dossier Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle/ RAEP, dossier non noté mais qui permet au jury de connaître à l'avance le profil des candidats internes admissibles.

L'épreuve orale permet de distinguer le temps de la présentation et celui de l'entretien proprement dit. S'agissant de la présentation, dans la mesure où le jury est imprégné du parcours professionnel des candidats, à travers leur dossier RAEP dont il dispose, il n'est pas pertinent que celle-ci se déroule sur un mode linéaire, identique à celle d'un curriculum vitae. Il convient ainsi que les candidats mettent en avant leur motivation et leur bonne compréhension des conséquences du succès au concours. Pour la plupart, il s'agit en effet de passer de la catégorie C à la catégorie B de la Fonction publique, étape importante qui représente un changement de statut mais surtout d'horizon professionnel. Les SESIC doivent en effet montrer, outre leurs bonnes compétences techniques, leur capacité d'autonomie et leur sens des responsabilités, qualités liées à leur situation en ambassade, où ils sont les seuls agents à expertise technique. L'épreuve d'entretien oral permet ainsi de déceler chez les candidats leurs aptitudes à affronter des situations diverses et le cas échéant imprévues, l'acquisition de compétences nouvelles, au regard notamment des évolutions technologiques et des enjeux qui en relèvent.

S'agissant de l'échange avec le jury, celui-ci a sollicité les candidats sur :

- des questions relevant du domaine de compétences spécifiques des SESIC, des mises en situation faisant référence à la variété des situations pouvant être rencontrées en poste, notamment au sein d'un CRASIC ;
- la capacité à identifier et à échanger sur les principaux enjeux auxquels est confronté le ministère dans l'exercice de ses missions, mais aussi la connaissance du ministère lui-même dans son organisation.

Le jury a fait le constat du très bon niveau des lauréats du concours interne, agents expérimentés et aux solides connaissances techniques mais aussi très motivés et en capacité objective de pouvoir prétendre à l'accès au corps des SESIC et aux fonctions qui peuvent y être associées.



Christian RAMAGE
Président du jury